



DEVENIR MARIN PÊCHEUR

CAP MATELOT

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'enseignement sanctionné par le diplôme national du CAP maritime de matelot constitue la formation de base exigée des personnels qualifiés des entreprises d'armement à la pêche.

Il développe des connaissances relatives :

- . A l'océanographie et aux techniques de pêche ;
- . Au traitement des captures ;
- . A la maintenance .

CONDITIONS D'ADMISSION

- . Etre âgé d'au moins 15 ans au 31 décembre de l'année d'inscription ;
- . Aptitude physique : les candidats doivent être reconnus aptes à la profession de marin par un médecin des gens de mer.
- . Niveau d'études : la formation s'adresse aux jeunes issus des classes de collègue.

SCOLARITE

La scolarité se déroule sur 2 années scolaires et comporte 12 semaines de stages hors de l'établissement scolaire :

- . Des stages d'embarquement à bord de navires de pêche ;
- . Des stages dans les entreprises des secteurs amonts/avals de la pêche.

Le CAP maritime de matelot est délivré aux élèves ayant satisfait aux épreuves organisées à la fois dans le cadre d'un contrôle continu et d'un examen final.

DEBOUCHES

Le CAP maritime de matelot est le titre de formation professionnelle exigé pour l'embarquement en qualité de matelot. Les détenteurs de ce titre peuvent aussi postuler à l'emploi d'agent au sein des entreprises du secteur maritime.

RENSEIGNEMENTS

LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME « Pierre Loti »

1, rue Pierre Loti

BP 4

22 501 PAIMPOL Cedex

Tel : 02 96 55 30 90

Courriel : lpm-paimpol@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.lycee-maritime-paimpol.fr